

✓LR

MINISTÈRE
DE
ÉDUCATION NATIONALE.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU
DES
MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de la Haute-Garonne dans sa séance du 30 Janvier 1932

Arrêté :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble constitué par la Tour à Signaux, le Rocher de Cra Cassau et leurs abords à MOUSTAJON (Haute-Garonne).

Délimitation du site:

- Au Nord - le ruisseau du Coumes depuis sa source jusqu'à la limite est de la parcelle n°1
- A l'Est - la limite Est de la parcelle n°1
- Au Sud - une ligne partant du point où le ruisseau du Pradech sort de la parcelle n°1 et aboutissant au confluent du Pradech et du Pichet.
- A l'Ouest - une ligne joignant ce confluent à la source du Coumes.

./...

Parcelles cadastrales visées:
Section unique : 1/2.307

Propriétaires intéressés
Etat par les Eaux et Forêts.....307p.
Commune.....Ip.
BARES Pierre, Allées d'Etigny
Luchon (Hte-Garonne) 2.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune d'Etigny et aux propriétaires intéressés

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 17 ADUT 1944 194

Par Délégation

Le Conseiller d'Etat

Secrétaire Général des Beaux-Arts

J. Milani